

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

ID : 056-215601626-20181217-DB20181203-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORILLAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 17 décembre 2018

**MISE EN ŒUVRE DU RECENSEMENT 2019 DE LA POPULATION, RECRUTEMENT D'AGENTS  
RECENSEURS, NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL ET D'UN CORRESPONDANT  
R.I.L.(REPertoire D'IMMEUBLES LOCALISES)**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON à Serge LECUYER, Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

**Absents :** Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 23  
Pouvoirs : 07  
Absents : 03

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**MISE EN ŒUVRE DU RECENSEMENT 2019 DE LA POPULATION, RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS, NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL ET D'UN CORRESPONDANT R.I.L.(REPERTOIRE D'IMMEUBLES LOCALISES)**

Rapporteur : Katherine Gianni

La loi « démocratie et proximité » du 27 février 2002 confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Cette loi, complétée par les décrets des 5 et 23 juin 2003, définit les modalités d'application en répartissant les communes en six groupes : pour les communes de plus de 10 000 habitants, la quinzième enquête se déroulera en 2019.

Cette enquête est réalisée, comme tous les ans depuis 2004, auprès d'un échantillon de 8 % de la population. Cette méthode permet à l'INSEE de disposer chaque année de statistiques actualisées. Les premiers résultats globaux de ce nouveau recensement ont ainsi été publiés dès l'année 2010. Cette enquête a lieu chaque année en janvier et février, selon la méthode classique du dépôt-retrait des questionnaires dans toutes les communes. **Pour 2019, elle se déroulera du jeudi 17 janvier au samedi 23 février 2019.**

Ce recensement est mené en partenariat étroit avec l'INSEE qui organise et contrôle la collecte des informations, puis exploite les questionnaires et diffuse les résultats de l'enquête concernée. La commune prépare et réalise l'enquête. Elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de la part de l'Etat basée sur la population municipale et sur le nombre de logements. Pour l'année 2018, elle a été de 3 513 euros.

Comme les années précédentes, la commune recrute quatre agents recenseurs pour mener cette enquête ; ils recensent environ 200 logements chacun, et sont nommés par arrêté individuel du Maire. Les agents recenseurs bénéficieront d'une part, d'une rémunération basée sur le SMIC brut mensuel en vigueur pour l'enquête, et d'autre part, d'une indemnité kilométrique.

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission finances et ressources humaines du lundi 10 décembre 2018 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

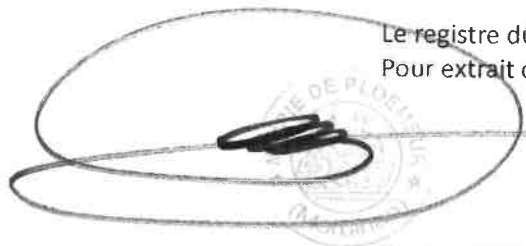
ID : 056-215601626-20181217-DB20181203-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** cette proposition
- **CREE** 4 postes d'agents recenseurs pour la période du jeudi 17 janvier au samedi 23 février 2019
- **DESIGNE** pour l'année 2019 :
  - M. Jean Louis SALIOU comme coordonnateur communal
  - Mme Fabienne GOURMELEN comme correspondante R.I.L.

***Délibération adoptée à l'UNANIMITE***

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,  
Maire**